

LA LOI DU SEIGNEUR CLARIFIE LE REGARD

(Ecriture de l'homélie du 3^{ème} dimanche de carême, messe de 11h00)

En ces temps troublés et troubles, on entend dire que l'or est une valeur refuge, la valeur refuge. Elle serait la seule à pouvoir assurer notre stabilité, notre tranquillité. Le psaume que nous avons chanté nous invite à porter un autre regard sur notre existence : « La loi du Seigneur est plus désirable que l'or, qu'une masse d'or fin. » Et cette phrase nous rappelle celle de l'Apôtre disant que « notre foi est bien plus précieuse que l'or, cet or que l'on vérifie par le feu ». Cela est-il bien vrai ? Poursuivant notre méditation des psaumes proposés par la liturgie pendant notre carême, je vous propose deux réflexions que j'espère stimulantes.

ACCUEILLIR LA LOI DU SEIGNEUR

Le psaume 18 (19) présente une composition un peu curieuse. Il commence par une évocation de la création qui, sans parole, parle de la grandeur du Créateur, il se poursuit par un chant de louange à la Loi du Seigneur et il se conclut par une demande de purification du cœur. La version liturgique de ce matin a retenu l'éloge de la Loi du Seigneur. Et nous avons joint nos voix à celle du psalmiste, prenant à notre compte ses dispositions intérieures. Notre psalmodie contient donc une invitation à demeurer dans l'attitude intérieure qui est suggérée par le chant. Cette attitude a pour caractéristique première la reconnaissance pour le don de la Loi et l'attention continue à son égard. Cette loi, nous dit le psalmiste, est parfaite. Elle est parfaite parce qu'elle est donnée par Dieu lui-même mais aussi parce qu'elle redonne vie. Elle rend la vie possible là où elle ne l'était plus, là où les désirs désordonnés du cœur humain empêchaient une vie commune respectueuse. Cette Loi est résumée dans les 10 paroles que nous avons entendues à nouveau dans la première lecture. On les connaît aussi sous le nom des 10 commandements. Ils délimitent l'espace pour donner à chacun ce qui lui revient, à Dieu d'abord, aux autres ensuite. Ils rendent ainsi la vie possible entre les membres du peuple qui la reçoivent, et ils la reçoivent précisément pour une vie longue, comme le spécifie le cinquième commandement. Cette parole dissipe la confusion. Elle trace un chemin sûr pour l'homme. Elle est donc bonne et désirable. Nous pourrions, durant cette semaine, reprendre le texte des dix commandements pour le lire et le méditer. Mais le méditer en l'accueillant bien comme la Parole que le Seigneur nous donne pour conduire notre vie, comme un bienfait réel, comme une bonne disposition ou un bon conseil. Il n'est pas certain déjà que ces 10 commandements nous soient souvent présents à l'esprit, comme la charte donnée par Dieu. Et il n'est pas certain non plus que nous les accueillions avec joie et reconnaissance. Or c'est bien ce que le psalmiste chante d'abord : la joie de connaître et de goûter la Loi du Seigneur.

ELLE CLARIFIE LE REGARD

Mais il est aussi un détail que le psaume permet d'envisager. Il concerne le cœur de notre expérience humaine, éclairée par la Parole de Dieu. Nous savons tous que le bien le plus inestimable que nous ayons reçu avec l'existence est notre conscience. Qu'est-elle donc ? Elle est cette instance mystérieuse en laquelle chacun délibère en vue de choisir et d'accomplir un bien particulier. Personne ne peut lui faire violence. Il arrive parfois que l'on considère ce sanctuaire inviolable de la personne comme une réalité qui serait l'ultime juge de tout, comme si elle fonctionnait en circuit

fermé. En fait, la conscience a besoin d'être éclairée. Elle a besoin d'être éduquée, de recevoir les indications qui orienteront justement son mouvement vers le bien. La Loi du Seigneur est un des indicateurs, le plus fondamental, pour la conscience. Elle apporte à chacun la lumière dont il a besoin pour agir bien. Comme dit le psaume, le commandement du Seigneur est « limpide », il est clair et sans complication. Lorsqu'il est accueilli par la conscience, sa limpidité « clarifie le regard ». Le commandement du Seigneur permet à la personne humaine de voir clair, de dégager la route de son action, particulièrement lorsque les choses peuvent être confuses. La conscience humaine est ainsi ouverte à plus grand qu'elle, puisque déjà elle cherche à identifier le bien à accomplir. Lorsque nous accueillons la Loi du Seigneur avec un cœur disponible et confiant, nous ouvrons notre conscience à la lumière de Dieu lui-même. Et c'est pourquoi, en un autre endroit, le psalmiste demande à Dieu de lui apprendre ses commandements, parce qu'il est un étranger sur la terre. Le psalmiste sait qu'il a besoin d'apprendre de Dieu lui-même les chemins de la vie.

Dans la relation de notre conscience à la Loi de Dieu, il est un principe directeur que l'on a habituellement tendance à oublier et qui fait que certains rejettent toute parole qui indique une conduite juste. Ils la considèrent comme une ingérence dans leur propre intimité ou bien ils la trouvent impossible à mettre en œuvre. Ils pensent alors qu'elle n'est pas bonne, qu'elle leur rappelle inutilement leur faiblesse, qu'elle les contraint à aller sur un chemin contraire à leur pente « naturelle ». C'est oublier que la Loi donnée par Dieu est une Loi qui ouvre un chemin de vie. Nous ne sommes jamais en adéquation avec ce que la Loi indique. Mais les commandements nous donnent de quoi progresser, de quoi nous ajuster par nos choix éclairés, de quoi affiner même notre conscience. Nous voyons plus nettement ce qui peut être bon à mettre en œuvre ou ce qui doit être évité. Il nous arrive de découvrir que nous avons mis à côté de ce que les commandements de Dieu nous indiquent. Ce n'est jamais agréable de découvrir notre imperfection. C'est pourtant accepter notre condition humaine. Mais c'est aussi pouvoir recourir au pardon qui nous relève et nous replace dans le mouvement indiqué par les commandements.

Aussi bien pouvons-nous rendre grâce ou nous réjouir. La Loi donnée par Dieu est un guide sûr pour grandir. L'éducation de notre conscience produit un fruit de bonté parce qu'elle développe en nous le sens de notre responsabilité. Cela est parfois onéreux, demande de la persévérance. Sans aucun doute. Mais nous découvrons mieux que nous sommes responsables, chacun pour sa part, d'un bien commun, d'un bien donné en commun aux hommes par Dieu, d'un bien que la Loi présente et rend désirable. Ce bien est celui d'une vie commune entre les hommes, d'une vie marquée par un respect mutuel, de telle sorte que tous puissent reconnaître ensemble leur Créateur et se tourner vers lui. Ce bien commun, Dieu le confie aux hommes eux-mêmes et il leur indique par sa Loi comment à la foi l'accueillir et l'accomplir. Sur le chemin du carême, notre foi est en effet « plus précieuse » que tout l'or du monde car elle nous ouvre à la seule réalité solide qui puisse nous guider et chasser le trouble : La Parole du Seigneur.

Ab. Antoine L. de Laigue
Notre-Dame de Grâce de Passy
11/03/2012